

# Livret à l'usage des plus jeunes

Écoles élémentaires  
Établissements du secondaire

## ***Nous sommes tous différents...***

- Moi, je suis née à Marseille ...
- Moi, je suis né en Algérie, je suis venu en France à 2 ans ...
- Moi, avant de venir à Marseille, j'habitais en Bretagne ...
- Moi, mes parents viennent d'Italie, mais je suis né à Aubagne ...
- Moi, j'ai les cheveux blonds et les yeux bleus ...
- Moi, j'ai les cheveux noirs et frisés ...
- Moi, je suis grande et mince ...
- Moi, je suis petit et un peu gros ...
- Moi, j'ai la peau noire ...
- Moi, j'ai la peau claire et le nez plein de taches de rousseur ...
- Moi, je ne mange pas de porc, c'est interdit ...
- Moi, je vais à la messe tous les dimanches avec mes parents ...
- Moi, je fais le Ramadan ...
- Moi, je fais le Shabbat ...
- Moi, je ne crois pas en Dieu et je ne suis pas baptisé ...
- Moi, mon père, il a dit que les Dieux, ça n'existe pas ...
- Moi, je crois que Allah, c'est le plus grand ...
- Moi, un jour, ma mère m'a dit que j'irais vivre en Israël ...
- Moi, chez moi, je regarde la télévision autant que je veux ...
- Moi, je vais me coucher à 8h1/2 et je lis dans mon lit ...
- Moi, je fais du tennis le mercredi ...
- Moi, le mercredi, je fais mes devoirs ...

## ***Nous sommes tous différents...***

- par nos origines
- par notre aspect physique
- par notre religion ou notre absence de religion
- par nos modes de vie

## ***Mais nous avons un point commun...***

- nous sommes, chacun de nous, un être humain avec un corps et un esprit fonctionnant de la même manière ...
- nous vivons à la même époque, sur la même planète, dans le même pays, dans la même ville, dans la même école...
- nous devons vivre ensemble en paix malgré nos différences ...

## ***Séparons les espaces...***

- nous devons apprendre à séparer les espaces :
- l'espace privé est celui où nous allons ranger tout ce qui fait nos différences :
  - notre religion ou notre absence de religion
  - nos habitudes de vie dans notre famille
- l'espace public est celui où nous allons vivre avec les autres

**L'école, notre école publique et laïque,  
est un espace public.**

## ***La France est un pays où nous séparons les espaces parce qu'une Loi l'a décidé.***

Il y a un peu plus d'un siècle (100 ans), en 1905, une Loi qu'on appelle : " Loi de séparation des Églises et de l'État " a décidé de créer en France 2 espaces :

L'espace privé (celui des religions)

*Les religions n'ont pas à intervenir dans les affaires de l'État  
et l'espace public* (celui de l'État)

*L'État n'a pas à intervenir dans les affaires des religions*

**Pour mieux vivre ensemble**

## **C'est cela la Laïcité**

### ***La Laïcité, ce n'est pas...***

- empêcher les gens d'avoir une religion
- obliger les gens à avoir une religion
- critiquer une religion
- faire l'éloge d'une religion
- préférer une religion à une autre
- critiquer les gens qui n'ont pas de religion

### ***La Laïcité, c'est...***

- permettre aux gens d'avoir une religion
- permettre aux gens de ne pas avoir de religion
- dire que tous les hommes, toutes les femmes, tous les enfants sont égaux, même s'ils sont différents
- c'est apprendre à tous qu'il faut séparer
  - ce qui concerne la religion ou l'absence de religion, que nous rangeons dans l'espace privé
  - ce qui nous concerne tous, que nous rangeons dans l'espace public

### ***Que se passe-t-il dans l'espace public ?***

#### **C'est quoi l'espace public ?**

- c'est l'**École laïque** où tous les enfants peuvent apprendre à vivre ensemble, même s'ils sont différents
- c'est la **Mairie** de la commune, là où on s'occupe des affaires de la ville ou du village
- c'est le **Tribunal** où l'on juge les gens accusés de délits ou de crimes
- c'est le **Commissariat de Police** où on assure la sécurité des citoyens
- c'est l'**Hôpital public** où on soigne tous ceux qui sont malades

## **Ce sont tous des Services de l'État**

### **Dans l'espace public,**

- ceux qui y travaillent doivent bien ranger dans leur espace privé
  - \* leur religion ou leur absence de religion,
  - \* leur origine,
  - \* leur mode de vie,
  - \* tout ce qui les rend différents.
- ceux qui viennent pour apprendre, trouver un renseignement, être jugés, être soignés, doivent aussi séparer l'espace privé et l'espace public.

## A l'école publique,

Le Maître (le Professeur) doit bien ranger dans son espace privé sa religion, ou son absence de religion, son origine, son mode de vie, son opinion politique. Il ne doit donc pas porter sur lui de signe qui indique aux autres cet espace privé.

L'élève doit, lui aussi, ranger dans son espace privé tout ce qui concerne sa religion ou son absence de religion, le mode de vie de sa famille.

Il ne doit pas dans ses vêtements montrer de signes visibles de son espace privé.

## Jouons un peu .....

- 1 - Ma mère va à la Mairie chercher un acte de naissance, peut-elle garder son voile sur la tête ? oui / non
- 2 - Ma grande soeur travaille à la Poste, au guichet, a-t-elle le droit de garder son voile ? oui / non
- 3 - Le maître m'a demandé d'enlever ma kippa, est-ce que je dois lui obéir ? oui / non
- 4 - Je suis une élève musulmane, est-ce que j'ai le droit de garder mon voile à l'école ? oui / non
- 5 - Quand je vais au stade, le dimanche, avec mon père, est-ce que je peux garder mon voile ? oui / non
- 6 - Est-ce que la maîtresse peut faire la classe si elle porte une croix visible sur sa robe ? oui / non

## SPHÈRE PUBLIQUE / SPHÈRE PRIVÉE ... OÙ EST LA DIFFÉRENCE ?

La sphère publique concerne les endroits publics où sont situées les activités gérées par l'État.

Ces domaines sont :

- l'éducation (école publique)
- la santé (hôpital public)
- la justice (tribunal, prison)
- la police (commissariat, gendarmerie)
- l'armée (caserne)
- les transports publics
- la poste (guichets publics)
- l'administration générale et locale  
(Ministère, préfecture, hôtel de région, hôtel de département, mairie)
- l'audiovisuel public (radio, télévision)
- les finances publiques (centre des impôts ...)

Dans cette sphère publique, les agents de l'État doivent respecter une neutralité totale et garder dans leur sphère privée tout ce qui concerne leurs opinions : religieuse, philosophique ou politique.

L'usager de ces services publics n'est pas soumis à la même règle.

Dans le cas de l'école, non seulement les enseignants mais tous les personnels éducatifs et tous les élèves doivent observer une stricte neutralité. Ils ne doivent pas manifester d'une manière ostensible (*visible*) leur appartenance religieuse, philosophique ou politique. La loi du 15 mars 2004 précise les conditions d'application.

Ne pas confondre sphère publique et domaine public !!!

*Le domaine public, c'est le lieu où se rencontrent les gens qui forment le public : c'est la rue, la place du village, le marché, la plage, le jardin public, le cinéma, le restaurant, etc. Chacun y est entièrement libre de s'exprimer,, dans la mesure où il respecte la loi.*

La sphère privée concerne tout ce qui appartient en propre à chacun :

- sa religion ou son absence de religion
- ses opinions philosophiques
- ses opinions politiques
- ses habitudes de vie : vêtements, alimentation, cérémonies privées ...

Chacun est libre dans sa sphère privée dans la mesure où il respecte la Loi française.